

Ronde de l'Est 2020

Le samedi 28 mars

2020



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Jean Claude FRUTEAU	Maire de Saint Benoît
M. Jean-Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

COMITE D'ORGANISATION

M. Denis ANTOU	Président-Délégué de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Mamisoa RAJOEL	2 ^e Vice-Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Mickaël KICHENAMA	3 ^e Vice-Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Jean Roland GAUD	4 ^e Vice-Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Jean François HOARAU	Secrétaire Général de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Ilias PANCHBAYA	Trésorier de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M ^{me} Muriel RAJOEL	Trésorière adjointe de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Daniel PAYET	Membre de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion
M. Pascal CHATEAU	Membre de l'ASA SMER
Membres : M ^{me} Emmanuelle COCHARD, M. Didier CODY, M. Jean-Fred MAUVE, M. Alain HOAREAU, M. Edward DULAC, M ^{me} Blandine MACAGNANGA, M ^{me} Béatrice TRICARD, M ^{me} Nathalie AGATHE.	

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

La municipalité de Saint Benoît

Ainsi que :

La Préfecture et la Sous Préfecture de Saint Benoît,
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien,

La Direction Départementale de la Sécurité Publique,
La Direction des Services d'Incendie et de Secours,
La Direction Régionale des Routes,
La Direction des Infrastructures Départementales,
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
La Presse Ecrite et Audiovisuelle,
Le Service Médical de l'Epreuve,

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiant au cours de cette Epreuve,
Les Riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 02 mars 2020

Ouverture des engagements : Lundi 02 mars 2020

Clôture des engagements : Lundi 16 mars 2020 24h00

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 21 mars 2020 de 14h à 20h et Mercredi 25 mars 2020 de 18h à 21h.

Vérifications des documents et des voitures le : Vendredi 27 mars 2020 de 19h à 22h et Samedi 28 mars 2020 au Circuit Félix Guichard de 07h30 à 10h30

Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 27 mars 2020 de 19h30 à 22h30 et le Samedi 28 mars 2020 de 08h00 à 11h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 28 mars 2020 à 10h00

Publication des équipages admis au départ le : samedi 28 mars 2020 à 11h30

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 28 mars 2020 à 11h30

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 28 mars 2020 à 12h30 au Circuit Félix Guichard

Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 28 mars 2020 à partir de 18h28 au Circuit Félix Guichard

Vérification finale le : Samedi 28 mars 2020 à partir de 18h40 au Circuit Félix Guichard

Publication des résultats provisoires : Samedi 28 mars 2020 à partir de 19h30 au Circuit Félix Guichard

Publication des résultats définitifs du rallye : Samedi 28 mars 2020 - 30 minutes après – au Circuit Félix Guichard

Remise des prix : Samedi 28 mars 2020 – à partir de 20h – au Circuit Félix Guichard

ARTICLE 1P. ORGANISATION

La **LSAR** organise le Samedi 28 mars 2020 en qualité d'organisateur administratif, un rallye automobile dénommé :

« Ronde de l'Est 2020 »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile (LSAR) le 24/12/2019 sous le numéro 2020/RR/LSAR/01/01 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 43 en date du 10/01/2020.

Comité d'Organisation

Voir page 1

Réception des engagements : à compter du lundi 02 mars 2020

JTA – 68 rue André LARDY – ZAE La Mare – Sainte-Marie : lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 14 à 18h

RS Sport – 49 rue Victor le Vigoureux – Saint-Pierre

GARAGE Phil'Auto – 11 rue des Poivriers – ZA Paniandy – Bras-Panon de 17h30 à 19h30

Organisateur technique

L'organisateur Technique est la Ligue de Sport Automobile de la Réunion. Elle pourra déléguer cette fonction à une des associations sportives automobiles de la Réunion par convention.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège : Jean Roland GAUD licence 13799

Membres du collège : Patrick AGATHE licence 19014, Didier CODY licence 57604

Directeur de Course : Emmanuelle COCHARD licence 13796

Directeur de Course Adjoint : André LATCHOUMANE licence 13791, Hassen PATEL licence 79232

Directeurs de course « épreuves spéciales » : Ilias PANCHBAYA licence 13750, Béatrice TRICARD licence 25363

Directeur de course « ouverture route » (tricolore) : Jean François HOARAU licence 19450

Organisateur Technique « autorité » : Daniel PAYET licence 17520

Médecin Chef : François TIXIER licence 219424

Commissaires Techniques : Alain HOAREAU licence 13451, Jean Patrick BEGUE licence 57167, Nicol COCHARD licence 13797, Djounaid DHALED licence 156199, Emmanuel REVELIN licence 189727, Daniel MAILLOT licence 13744, Mathieu LEVENEUR licence 136152

Véhicules info sécurité : Stéphane LENEVEU licence 226973, Johny FESSARD licence 43712

Véhicule Balai : Jérôme DEFAUD licence 175312

Chargé des relations avec les concurrents (CS) : Nathalie AGATHE licence 34374

Chargé des relations avec la presse : Denis ANTOU licence 13738

Chronométrage/Classements : LSAR

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes suivant la disponibilité des officiels.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye « **Ronde de l'Est 2020** » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2020 – Coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)

- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications finales seront effectuées le samedi 28 mars 2020 à partir de 18h40.

En cas de démontage, les contrôles seront effectués au garage Phil'Auto.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maxi

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye « **Ronde de l'Est 2020** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 16 mars 2020 24h00**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 335 €** pour les concurrents inscrits en challenge promo
 - 375 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **750 € (x 2)**

En plus des droits d'engagement, une somme forfaitaire pourra être demandée aux concurrents par tout organisateur qui proposerait un système de géolocalisation.

Sur cette épreuve, un système de géolocalisation sera utilisé et la somme forfaitaire est fixée à 50€.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et du montant forfaitaire pour la géolocalisation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au parc situé sur **le Circuit Félix Guichard à Sainte-Anne.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate des parcs de regroupement, d'assistance et fermés sont strictement interdits. Toute action publicitaire ou promotion sur l'image de cette épreuve peut être autorisée ou tolérée après une demande faite au préalable aux organisateurs de la manifestation.

Toutes affiches non autorisées sont interdites pendant la durée du meeting.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} rallye représente un parcours de 105,300 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,300 km.

Les épreuves spéciales sont au nombre de 6 :

ES 1, 3, 5 : Sainte Marguerite – 5,700 km

ES 2, 4, 6 : Morange – 6,400 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.1p: Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

7.5.18.5: Géolocalisation

Les concurrents devront veiller à l'activation et au bon fonctionnement du boîtier de géolocalisation fourni par l'Organisateur dès le passage du véhicule à la vérification technique avant le départ et jusqu'à la fin de l'épreuve (ou leur éventuel abandon). Le boîtier devra être obligatoirement désactivé à la fin de l'épreuve. Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de ces prescriptions.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

9.1P. Classement particulier

Il sera établi un classement « CHALLENGE PROMO » selon le règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », à l'équipage vainqueur du classement « féminin », aux 3 premiers équipages du « CHALLENGE PROMO » et aux premiers de chaque classe.